



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/1999/2/Add.14

19 mars 1999

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS

NON GOUVERNEMENTALES

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITES DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES DOTEES DU STATUT CONSULTATIF GENERAL
OU SPECIAL AUPRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux (1994-1997), présentés par l'intermédiaire du
Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du
Conseil économique et social

Note du Secrétaire-général

Additif

* E/C.2/1999/1.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Agence internationale pour le développement	3
2. America-Mideast Educational and Training Services, Inc.	7
3. Association for Counselling, Organization, Research and Development	9
4. Confédération internationale des mouvements de familles chrétiennes	12
5. Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies	14
6. Fédération internationale des ligues des droits de l'homme	16
7. Fédération internationale des résistants	20

1. AGENCE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

(Statut consultatif spécial, accordé en 1993)

L'Agence internationale pour le développement est une organisation non gouvernementale d'action humanitaire et d'aide au développement, créée en 1986 par un groupe de femmes et d'hommes de nationalités différentes, dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social depuis 1993 et représentée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Genève et Vienne, ainsi qu'au niveau des cinq commissions économiques régionales. Elle apporte sa modeste contribution aux multiples actions entreprises par les institutions spécialisées des Nations Unies et oeuvre inlassablement contre toutes formes de discriminations d'ordre racial, ethnique, politique et religieux.

L'Agence internationale pour le développement a connu une extension géographique, puisqu'elle est aujourd'hui présente dans 17 pays avec lesquels elle a signé des agréments, accords du siège et autres protocoles d'accord : Autriche, Belgique, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Espagne, France, Inde, République démocratique du Congo, Mali, Maroc, Sénégal, Slovaquie, Tchad, Tunisie.

Compte tenu de son rayonnement international, l'Agence internationale pour le développement s'est constituée, le 19 mars 1998, en Fédération des agences internationales pour le développement qui regroupe 17 antennes, 1 130 bénévoles, 3 625 adhérents et 124 associations membres de par le monde.

Dans ses champs d'action, la Fédération des agences internationales pour le développement sert de relais, tant au niveau des informations diffusées que des expériences partagées, pour les particuliers comme pour les milieux associatifs.

Grâce à sa renommée internationale, elle a su encourager la multiplication des réseaux de partenariat et la mobilisation du grand public et de nouvelles associations.

Elle joue un rôle prépondérant dans la participation des organisations non gouvernementales internationales, nationales et régionales oeuvrant notamment dans le domaine des droits de l'homme, en mettant à leur disposition tous les supports destinés à les conseiller, informer et former quant aux actions à engager et à promouvoir.

Objectifs

Les objectifs de l'organisation sont :

- a) d'organiser des campagnes pour le respect des droits de l'homme et de la démocratie;
- b) d'oeuvrer pour l'intégration de toutes les composantes de la société à un développement économique et social;
- c) d'organiser des campagnes d'information et de prévention contre le SIDA et la drogue;

/...

d) d'apporter une aide alimentaire, vestimentaire ou médicale aux personnes nécessiteuses;

e) de participer aux projets de développement économique et social dans les pays en développement notamment dans les secteurs suivants : santé, éducation/formation, agriculture, aide d'urgence;

f) d'aider à l'insertion professionnelle et sociale des populations en difficultés;

g) d'aider à la création d'unités de production dans les domaines de l'artisanat.

La Fédération des agences internationales pour le développement a pour but de faciliter le dialogue et l'échange d'informations et d'expériences entre ses membres mais également de soutenir le développement et le renforcement des associations, ayant les mêmes vocations, en vue d'aboutir à des positions et à des actions communes, dans la perspective de la création d'un réseau associatif en mesure de développer des synergies de par la mise en oeuvre d'une plate-forme programmatique.

Ses activités visant l'amélioration du climat social en encourageant la participation active de toutes les composantes de la société civile, la Fédération des agences internationales pour le développement est soucieuse de publier et/ou diffuser des articles, revues, livres, matériaux audiovisuels et bulletins d'information sur des sujets tels que la lutte contre le racisme, la pauvreté, la drogue et le SIDA; organiser des réunions, conférences, campagnes et autres manifestations de manière à diffuser des informations; et promouvoir et encourager les échanges d'expériences et d'informations par tous les moyens.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et
d'autres organes des Nations Unies

- 7-12 août 1994 (Yokohama, Japon) - dixième Conférence internationale sur le SIDA (compte rendu en anglais et en français)
- 12-15 octobre 1994 (Canada) - Conférence "La famille : un pont vers l'avenir"
- 16 et 17 janvier 1995 (New York) - Réunion préparatoire du Sommet mondial pour le développement
- 6-10 février 1995 (Paris, France) - Assises de l'Afrique sous l'égide de l'UNESCO, "Le développement social : les priorités de l'Afrique"
- 6-12 mars 1995 (Copenhague, Danemark) - Sommet mondial pour le développement social (compte rendu en français)
- 18-20 septembre 1995 (New York) - dix-huitième Conférence annuelle des organisations non gouvernementales

/...

- 14 novembre 1995 (Lyon, France) - Colloque organisé par le Bureau européen du PNUD, "Mondialisation, souveraineté des Etats et coopération internationale : enjeux actuels et scénarios pour le futur"
- 23-25 mars 1996 (Lisbonne, Portugal) - Conférence internationale "Drogues : dépendance et interdépendance", coorganisée par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)
- 6-8 mai 1996 (Vichy, France) - Colloque international organisé par l'UNESCO, "Nouveaux partenariats pour le développement : entreprises et organisations non gouvernementales"
- 10 mai 1996 (Paris, France) - Séminaire organisé par la Banque mondiale
- 17 juin 1996 (Paris, France) - Séminaire organisé par la Banque mondiale
- 13-17 novembre 1996 (Rome, Italie) Sommet mondial de l'alimentation, organisé par la FAO
- 23-25 mars 1997 (Lisbonne, Portugal) - Conférence internationale sur les drogues, coorganisée par le PNUCID
- 1er-3 avril 1997 (France) - Colloque international organisé par l'UNESCO, "Situation des drogues en Afrique subsaharienne"
- 16 mai 1997 (Paris, France) - Réunion organisée par l'UNESCO, "Associations pour le partenariat : organisations non gouvernementales - entreprises"
- 10-12 septembre 1997 (New York, Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies/ONG) - cinquantième Conférence annuelle, "Construire ensemble".

Coopération avec les programmes et les institutions des Nations Unies

L'Agence internationale pour le développement a collaboré avec des institutions telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Haut Commissaire aux droits de l'homme, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

En partenariat avec l'OMS, le Bureau central de coordination/SIDA et le PNUD/Zaïre, l'Agence internationale pour le développement a organisé un atelier de prise en charge des sidéens à Kinshasa, du 28 novembre au 2 décembre 1994, et coorganisé les assises nationales de lutte contre le SIDA.

Dans le cadre du réseau PEDDRO (Prévention, éducation, drogues), et en étroite collaboration avec l'UNESCO, l'Agence internationale pour le développement a organisé un programme pour la prévention de l'abus des drogues

/...

destiné aux élèves de l'enseignement secondaire de Tunisie, pour la période scolaire 1996-1997.

L'Agence internationale pour le développement a célébré, depuis 1996, tous les 21 mars, la Journée internationale contre le racisme; tous les 26 juin, la Journée internationale contre la drogue; et tous les 17 octobre, la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté; et depuis 1995, tous les 1er décembre, la Journée internationale contre le SIDA.

Autres activités

La Fédération des agences internationales pour le développement s'emploie activement à faire progresser les débats menés par le système des Nations Unies et à participer à l'organisation d'activités correspondant aux préoccupations du système des Nations Unies. Ainsi, elle mène des actions dans les domaines suivants :

Lutte contre la pauvreté : distribution de colis alimentaires (381 tonnes) et vestimentaires (89 tonnes), médicaments (1 365 kg) et matériel médical (3 000 kg), et livres éducatifs (4 305 kg) et matériel éducatif (5 700 kg); et distribution de repas gratuits (6 305).

Lutte contre le racisme : organisation de séances d'information (200), conception/réalisation d'affiches (110 000), revues (45 000), dépliants (450 000) et pétitions (10 000) (en anglais, espagnol, flamand, français et italien).

Lutte contre le SIDA : organisation de séances d'information (200) et de projection de cassettes vidéo; conception/réalisation d'affiches (400 000), revues (100 000) et dépliants (600 000) (en différentes langues européennes et africaines); distribution de préservatifs (100 000).

Lutte contre les drogues : organisation de séances d'information (100) et de projection de cassette vidéo; conception/réalisation d'affiches (100 000), revues (50 000) et dépliants (200 000) (en différentes langues européennes et africaines).

Publications

Huit revues sur le surendettement du tiers monde; la pauvreté et l'exclusion; le SIDA et la drogue; le racisme et les droits de l'homme; 70 modèles d'affiches et deux cassettes vidéo sur le SIDA et le racisme.

2. AMERICA-MIDEAST EDUCATIONAL AND TRAINING SERVICES, INC.

(Statut consultatif spécial, accordé en 1985)

America-Mideast Educational and Training Services, Inc. (AMIDEAST) est une organisation privée, à but non lucratif, visant à promouvoir la compréhension et la coopération entre les peuples des Amériques, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, grâce à des programmes en matière d'éducation, d'information et de développement. AMIDEAST a son siège à Washington et a un réseau de bureaux extérieurs en Egypte, en Jordanie, au Koweït, au Liban, au Maroc, en Syrie, en Tunisie, aux Emirats arabes unis, sur la Rive occidentale/Bande de Gaza et au Yémen. L'appui qu'AMIDEAST fournit aux travaux, aux objectifs et aux principes des Nations Unies se retrouve dans sa mise en oeuvre de programmes qui encourage le développement des institutions locales. La représentation géographique d'AMIDEAST est demeurée constante alors que ses sources de financement deviennent de plus en plus non gouvernementales.

Participation aux conférences et réunions du Conseil économique et social et/ou d'autres organes des Nations Unies

- Au cours des quelques dernières années, AMIDEAST/Liban a assisté à des conférences et ateliers des Nations Unies
- AMIDEAST/Maroc a assisté à la Conférence des Nations Unies sur l'éducation rurale, et
- Le personnel d'AMIDEAST à Washington a assisté à de nombreuses réunions des Nations Unies aussi bien à New York qu'à Genève.

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

Le Directeur pour le développement démocratique d'AMIDEAST a rencontré le Directeur du programme de la société civile du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) afin de présenter le projet mondial d'AMIDEAST sur le rôle des femmes dans la politique. Ils ont discuté de la façon dont leurs activités pourraient se compléter mutuellement et cette réunion a fait l'objet d'un suivi.

L'administrateur de programme du PNUD à Amman a collaboré avec AMIDEAST afin d'élaborer le plan d'action destiné au projet mondial sur le rôle des femmes dans la politique, en vue d'accroître la prise de conscience politique.

Autres activités

a) Mesures prises pour mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies;

b) Consultations et coopération avec des fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies : le Directeur de pays d'AMIDEAST/Maroc a rencontré le représentant résident des Nations Unies ainsi que du personnel du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) afin de les informer des activités d'AMIDEAST et d'explorer les possibilités d'une collaboration éventuelle;

/...

c) Préparation de documents : AMIDEAST/Liban a soumis des informations au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour sa publication Le rapport sur la coopération pour le développement;

d) Parmi les autres exemples d'activités consultatives, telle que l'assistance financière reçue des Nations Unies ou fournit à celle-ci, la collaboration sur le terrain, le parrainage conjoint de réunions, séminaire, études, etc., il convient de citer :

AMIDEAST/Egypte a coopéré avec la Fondation Ford afin d'envoyer des participants à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; en 1996, AMIDEAST/Tunisie a fourni un appui à la Ligue tunisienne pour les droits de l'homme par l'intermédiaire d'une formation dispensée aux Etats-Unis sur la programmation d'une large gamme de programmes relatifs aux droits de l'homme; AMIDEAST/Rive occidentale-Bande de Gaza a collaboré avec le PNUD afin d'aider à renforcer les institutions de l'Autorité palestinienne.

3. ASSOCIATION FOR COUNSELLING, ORGANIZATION, RESEARCH AND DEVELOPMENT

(Statut consultatif spécial, accordé en 1993)

Mission et objectifs

L'Association for Counselling, Organization, Research and Development (ACORD), organisation non gouvernementale de caractère mixte, a pour mission de développer toutes les idées et moyens techniques pour la protection et l'amélioration des conditions de vie des personnes et des familles des pays en développement, en respectant leur culture, leurs traditions et leurs coutumes. Prenant en compte les deux paramètres que sont l'aspect socio-économique et l'aspect sanitaire et social, ACORD vise un nouveau type de croissance économique, sanitaire et sociale des pays les plus déshérités, en agissant selon les trois axes de sa philosophie d'action : analyse, objectifs, méthode, pour la concrétisation d'un développement multisectoriel à large spectre, intégré et adapté aux populations concernées. ACORD a défini la santé comme prioritaire en choisissant l'aspect particulier des soins de santé primaires, comme facteur intégré d'un processus de développement adapté et en proposant une nouvelle approche fondée sur la réalisation d'infrastructures de développement fixes, définitives et complémentaires aux tissus socio-économique et sanitaire et social existants. En tant qu'organisation non gouvernementale de développement, ACORD s'est fixé comme objectif d'oeuvrer pour l'amélioration du constat actuel du développement dans les pays les moins avancés, en agissant comme partenaire des Etats préoccupés par leur développement, en facilitant la participation des populations locales, au moins à 90 % pour la réalisation des projets, ainsi que le renforcement, la promotion et la création d'organisations non gouvernementales locales et en permettant l'amorce et/ou la revitalisation d'une coopération sud-sud.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et ses départements (conférences), participation aux autres conférences des Nations Unies

La Conférence internationale sur la population (Le Caire, Egypte) : Soutenant qu'il est possible d'amorcer un auto-développement réel si l'on met en oeuvre un développement de la santé et considérant les liens croissants et réciproques entre population, croissance économique et développement durable, les conditions optimales de l'application sur le terrain des 15 principes fondamentaux (retenus dans le Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement), d'une part, conjugués aux huit composantes essentielles de soins de santé primaires, d'autre part, constituent pour ACORD le cadre socio-économique et sanitaire et social d'un développement humain réel et durable, tel qu'il est exposé dans sa note "Stratégie d'action pour le bien-être des populations des pays en développement".

Le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, Danemark) : ACORD figurait parmi les huit organisations non gouvernementales sélectionnées pour participer aux manifestations du Sommet mondial. Le Président d'ACORD a représenté l'Association à cette importante manifestation. Rappelant les trois objectifs majeurs du Sommet mondial et visant l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social, ACORD a rédigé une note, "Le droit au développement en tant que droit de l'homme".

/...

La deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Istanbul, Turquie) : ACORD était représentée par son Président. Rappelant qu'Habitat faisait de l'urbanisation une priorité dans son programme de développement international et national, en visant à promouvoir de nouvelles politiques et stratégies en matière de gestion urbaine et de construction de logements, et en réponse aux objectifs définis par Habitat, ACORD apporte sa réponse spécifique dans son rapport "Stratégie d'action pour une approche novatrice dans la conception et la réalisation des établissements humains".

Contribution aux activités du Centre pour les droits de l'homme : S'inspirant du rapport établi par le Secrétaire général des Nations Unies, la réalisation du droit au développement, la consultation mondiale sur la jouissance effective du droit au développement en tant que droit de l'homme et considérant l'amélioration des capacités et de la condition humaine comme la finalité du développement, ACORD place le droit au développement en général et le droit à la santé, tout comme le droit au travail, comme un droit essentiel de l'être humain et a rédigé une note à l'attention du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme sur le thème : "Le droit au développement en tant que droit de l'homme". ACORD est incluse dans le premier répertoire d'organisations non gouvernementales du Centre pour les droits de l'homme, paru en 1995.

Réponse d'ACORD à la proposition de collaboration de la Banque mondiale avec les organisations non gouvernementales : Se félicitant du fait que la Banque mondiale s'efforce de coopérer plus activement avec les organisations non gouvernementales dans ses opérations sur le terrain comme dans ses recherches et études analytiques et dans ses efforts de concertation, ACORD expose son expérience de collaboration avec une organisation non gouvernementale défendant une cause dans son rapport "Réponse au partenariat de la Banque mondiale avec les organisations non gouvernementales". Collaboration d'une organisation non gouvernementale opérationnelle avec une organisation non gouvernementale défendant une cause, selon analyse, objectifs, méthode, réponse au Groupe sur la participation et les organisations non gouvernementales, Département de la lutte contre la pauvreté et de la politique sociale.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et son système

En élaborant des études pour la réalisation de centres de soins de santé primaires et de centres nutritionnels (Rwanda, Zaïre, Comores), d'une part, et dans sa proposition de projet d'une conférence africaine sur le thème "La santé de l'enfant dans la famille africaine : une condition indispensable du développement de l'Afrique", d'autre part, ACORD se définit comme le point de rencontre entre le souci des Etats concernés par leur développement et la préoccupation de l'Organisation des Nations Unies et son système, en visant l'application optimale sur le terrain des directives définies par l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD, la FAO, l'UNESCO, HABITAT, le HCR, etc.

Autres activités

A l'occasion de son rapport décennal d'activité (de 1984 à nos jours), adressé au Secrétaire général des Nations Unies, aux responsables des départements et agences spécialisées concernés par les questions de développement et à l'ensemble des Etats africains préoccupés par leur développement, ACORD a rédigé trois notes : "Le constat actuel du développement

/...

dans les pays les moins avancés"; "Les pratiques actuelles du développement dans les pays les moins avancés"; "Réflexions sur le génocide rwandais, lettre ouverte à qui de droit".

Au terme d'une décennie consacrée à se construire en tant qu'organisation non gouvernementale de développement, ACORD se veut, maintenant, opérationnelle pour relever les défis concernant les générations futures. A cet effet, ACORD décide la naissance d'un nouveau type de fonds de solidarité pour le développement, fonds créé par ACORD pour la réalisation de ses projets sur le terrain et pour lequel, ACORD sollicite le partenariat des Etats du Nord et des Etats concernés par leur développement, de la société civile et de l'Organisation des Nations Unies et de son système, d'autre part.

4. CONFEDERATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS DE FAMILLES CHRETIENNES

(Statut consultatif spécial, accordé en 1989)

Introduction

La Confédération internationale des mouvements de familles chrétiennes (ICCFM) rassemble des mouvements d'aide à la famille du monde entier. Elle a été créée sur une base expérimentale à Caracas (Venezuela) le 7 septembre 1966. Ses buts et objectifs sont : de promouvoir, encourager et aider les mouvements de familles chrétiennes de manière à ce que ces organisations et leurs membres vivent leurs vocations humaine et chrétienne et témoignent des valeurs essentielles de la famille, fondées sur la foi, tel qu'énoncé dans l'Evangile et proposé par les enseignement de l'Eglise catholique. La Confédération fournira un appui à l'expansion du mouvement de familles chrétiennes dans les pays où il est établi et s'attachera à s'établir dans les pays où il n'en existe pas.

Participation aux réunions et conférences des Nations Unies

La Confédération, en tant qu'organisation dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, a participé aux réunions suivantes :

En novembre 1994, des participants accrédités ont assisté à une journée de travail à Vienne organisée par le Comité de la famille des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies; en mai 1994, la Confédération a participé à une autre journée de travail du même Comité. Précédemment, des membres de la Confédération avaient activement participé à d'autres réunions de travail du Comité de la famille à Vienne, afin de préparer le Forum mondial devant lancer l'Année internationale de la famille. A la suite de ses travaux, la Confédération a reçu une plaque la désignant comme patron de l'Année internationale de la famille. Les 11 et 12 novembre 1996, la Confédération a assisté au sixième Séminaire international des ONG, sur le thème "Intégration de la famille au progrès social et au développement".

La Confédération a également fait des contributions à certains numéros du bulletin du Comité des ONG sur la famille, NGO International, particulièrement sur le sujet des compétences parentales. En mai et novembre 1996, des membres de la Confédération ont assisté aux réunions des organisations non gouvernementales aux Nations Unies à Vienne.

Autres activités

En mars 1997, des membres de la Confédération ont assisté au premier Congrès mondial des familles, tenu à Prague. Ce congrès était une réunion oecuménique de personnes ayant des idées et une religion différentes, dont le seul point commun était le bien-être de la famille. La Confédération a proposé la formation d'un forum des mouvements de familles en Europe.

Activités à l'intention des couples : organisation de rencontres pour les personnes fiancées et des séminaires sur la préparation au mariage; régularisation des unions libres; encouragement à la planification naturelle de

/...

la famille et une parenté responsable; assistance socio-psychologique aux personnes mariées.

Activités à l'intention de la famille : participation au dialogue familial; assistance socio-psychologique aux familles; mise en place de programmes à l'intention des jeunes familles et des familles de personnes d'âge moyen; organisation de vacances familiales; préparation de programmes de télévision sur la famille; publication de bulletins et autre matériel sur la vie familiale; promotion des enseignements du Pape sur le mariage et la famille; aide aux familles pauvres et nécessiteuses et aux familles marginales.

Activités à l'intention des jeunes : organisation de rencontres entre fils et filles et programmes à l'intention des jeunes; campagnes en faveur de l'éducation sexuelle dans les écoles; organisation de classes et réunions pour les enfants sans abri et les délinquants mineurs; assistance aux orphelins; fourniture d'un abri aux enfants déplacés par la guerre; campagne contre la décadence morale de la jeunesse, particulièrement en ce qui concerne les mœurs sexuelles.

Activités à l'intention des personnes vivant dans des circonstances difficiles : conseils et formation de groupes d'entraide pour les parents célibataires, pour les mères qui sont chefs de famille, pour les personnes séparées ou divorcées, assistance aux couples et enfants de mariages dissous et aux familles ayant des problèmes sociaux; aide aux épouses de travailleurs d'outre-mer; protection des femmes abandonnées; création d'un centre chargé de répondre aux crises dues aux grossesses non désirées et défense des droits du fœtus; conseils et aide aux toxicomanes, aux personnes affectées par le VIH et le SIDA, aux victimes de la guerre et aux réfugiés; activités entreprises pour CARITAS (Confédération internationale des charités catholiques); organisation d'activités en faveur des familles de lépreux, visite aux prisons, hôpitaux, maisons pour les personnes âgées et les personnes handicapées, entre autres.

5. CONSEIL INTERNATIONAL SUR LES PROBLEMES DE L'ALCOOLISME ET DES TOXICOMANIES

(Statut consultatif spécial, accordé en 1972)

Le Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies (CIPAT) a pour objectif de réduire et de prévenir les effets nocifs résultant de l'usage des drogues, y compris l'alcool et le tabac, ainsi que les jeux d'argent. Il organise des conférences internationales, des colloques et des groupes d'experts. Il exécute des programmes de recherche. Il organise des programmes de formation à l'intention des professionnels de la santé et d'autres disciplines, au sujet des problèmes résultant de l'alcoolisme et des toxicomanies, particulièrement dans les pays en développement. Par l'intermédiaire de son bulletin trimestriel, le CIPAT diffuse des informations à jour sur des questions concernant les politiques en matière d'abus des drogues, les programmes de prévention et de traitement et les résultats des recherches et sert de réseau de liaison entre les organisations non gouvernementales nationales du monde entier.

Au cours de la période à l'examen, le nombre des membres de l'organisation s'est accru, particulièrement dans les pays d'Europe de l'Est et du Centre, en Afrique, dans le sous-continent indien et dans la région des Caraïbes. Le CIPAT comprend actuellement 500 organisations nationales dans 90 pays.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions des Nations Unies

Le CIPAT a participé régulièrement aux sessions annuelles de la Commission des stupéfiants où les représentants de l'organisation ont fait des déclarations orales et/ou écrites à chaque session de la Commission. Ces déclarations reflétaient les activités entreprises par le CIPAT en vue d'appuyer les différentes résolutions adoptées par la Commission, en particulier dans le domaine de la réduction de la demande de drogues illicites. En 1997, lors de la table ronde sur les aspects sociaux et économiques de la réduction du nombre de personnes fumant du tabac grâce à l'utilisation d'autres systèmes d'absorption de nicotine, le CIPAT a coopéré avec le groupe de liaison des Nations Unies chargé des effets du tabac sur la santé.

Coopération avec les programmes et les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

Le CIPAT a accru ses consultations avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), particulièrement dans le cadre de la préparation du Forum des ONG de 1994, qui s'est tenu à Bangkok, ainsi que de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes (tenue à New York, en 1998).

En 1995, le CIPAT a coopéré avec le Programme de lutte contre les toxicomanies de l'OMS et l'Organisation internationale des bons templiers dans le cadre du projet de planification stratégique en matière d'abus des drogues en Afrique du Sud.

/...

Il a également mené des consultations avec la Division de la prévention du crime et la justice pénale des Nations Unies. Le CIPAT a fourni des experts à plusieurs réunions internationales et des groupes d'experts organisés par des institutions spécialisées, telles que l'OMS et l'OIT. Au cours de la période considérée, il est entré en contact avec le projet PEDDRO de l'UNESCO.

Autres activités

Activités visant à mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies : le CIPAT a fait plusieurs recommandations à ses membres, leurs demandant d'appliquer, aux niveaux régional et national, différentes résolutions de la Commission des stupéfiants concernant la réduction de la demande de drogues. Par l'intermédiaire de son bulletin trimestriel, ICAA News, qui jouit d'une large distribution, des rapports ont été régulièrement publiés sur les réunions du PNUCID et sur de nombreuses réunions des institutions spécialisées.

Consultations avec les bureaux des ONG à Vienne, Genève et New York : préparation de documents et autre matériel à la demande du PNUCID, notamment les observations du CIPAT sur la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues.

Le CIPAT a soumis régulièrement, sur demande, des rapports sur ses activités, à la Commission des stupéfiants, ainsi que des observations sur le projet de déclaration sur la réduction de la demande.

Des représentants du PNUCID ont régulièrement participé aux réunions internationales du CIPAT : l'Institut international de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du CIPAT (Prague (République tchèque), 1994, et Trieste (Italie), 1995); le Congrès international sur l'alcoolisme et la pharmacodépendance du CIPAT (San Diego (Etats-Unis d'Amérique), 1995); l'Institut international de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du CIPAT (Amsterdam (Pays-Bas), 1996, et Le Caire (Egypte), 1997).

Au cours de la période à l'examen, le CIPAT a également joué un rôle important dans les activités du Comité des ONG sur les stupéfiants auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne et du Comité des ONG sur l'abus des drogues au Siège des Nations Unies à New York.

6. FEDERATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME

(Statut consultatif spécial, accordé en 1952)

Introduction

La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) a été créée en 1922. Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1948, la FIDH s'est donnée pour objectif d'en faire prévaloir l'application concrète. C'est ainsi que dans les 50 dernières années, bénéficiant du statut d'organisation non gouvernementale accréditée notamment auprès des Nations Unies, elle a considérablement développé ses activités, multipliant l'envoi de missions dans de nombreux pays, systématisant ces dernières années les programmes de coopération juridique et de formation avec ses partenaires locaux, et les interventions auprès des institutions internationales. A l'occasion de son trente-troisième Congrès, qui s'est tenu à Dakar du 20 au 23 novembre 1997, le réseau international de la FIDH s'est considérablement élargi, puisqu'il rassemble désormais 105 organisations membres, soit 64 affiliées et 41 correspondantes dans 86 pays.

Parmi les thèmes qui ont constitué les axes prioritaires de l'action de la FIDH pendant la période considérée, et qui ont guidé son action au sein des organes des Nations Unies, figurent : la lutte contre l'impunité, la mise en oeuvre des droits économiques et sociaux, la garantie des droits des femmes en tant que droits humains fondamentaux, la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Les délégations permanentes de la FIDH auprès des Nations Unies à Genève et à New York permettent d'assurer un suivi quotidien de ses activités en relation avec le Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires.

Concernant les organes et procédures des Nations Unies, pendant la période considérée (1994-1997), les activités de la FIDH peuvent être résumées comme suit.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

La FIDH a continué de participer activement aux sessions de la Commission des droits de l'homme (cinquantième à cinquante-troisième sessions) et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (quarante-sixième à quarante-neuvième sessions), ainsi qu'aux groupes de travail institués par ces organes. Lors de ces sessions, la délégation de la FIDH est composée essentiellement de représentants de ses organisations membres. La FIDH a en effet pour vocation de faciliter aux organisations nationales de défense des droits de l'homme l'accès aux travaux de ces organes.

Les sessions qui se sont tenues durant la période considérée ont constitué des occasions importantes d'information et de formation pour les acteurs sur le terrain que sont les responsables des organisations membres de la FIDH. C'est ainsi que des séminaires de formation ont pu également être organisés. Ces séminaires visent à promouvoir le dialogue et la coopération entre les

/...

défenseurs des droits de l'homme et les représentants des Etats, ainsi qu'à développer une coopération optimale entre les organisations non gouvernementales sur le terrain et les organes et procédures des Nations Unies.

La FIDH a contribué également aux travaux développés par les Nations Unies dans le cadre de la Décennie sur les populations autochtones, en particulier s'agissant du projet de création d'un forum permanent pour les populations autochtones dans le cadre des Nations Unies, et le projet de déclaration des droits des populations autochtones. Aussi la FIDH a-t-elle participé au Séminaire de Santiago du Chili sur la création d'un forum permanent, aux sessions du Groupe de travail de la Sous-Commission sur les populations autochtones et aux sessions du Groupe de travail de la Commission sur le projet de déclaration sur les droits des populations autochtones.

La FIDH a de plus contribué de manière substantielle aux travaux de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, en produisant essentiellement des interventions écrites, et quelques interventions orales sous les différents points de l'ordre du jour, toujours dans le souci de faciliter les travaux de ces organes. Les rapports d'activités de la FIDH lors des sessions de ces deux organes sont disponibles auprès de la Section chargée des organisations non gouvernementales des Nations Unies.

Participation aux sessions des organes de supervision des traités

La FIDH a participé aux sessions des organes de supervision des traités suivants : Comité des droits de l'homme, Comité des droits économiques, sociaux et cultures, Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité des droits de l'enfant, Comité contre la torture. Lors de ces sessions, elle a soumis aux experts membres des informations qui pouvaient leur être utiles dans le cadre de la procédure d'examen périodique des rapports étatiques. Elle a organisé le déplacement de représentants de ses organisations membres lors de certaines sessions. Devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, elle a présenté, à l'occasion de plusieurs sessions, des interventions écrites et des interventions orales.

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

La FIDH est désormais une organisation non gouvernementale en relations formelles de consultations avec l'UNESCO. A ce titre, durant la période considérée, la FIDH a notamment prit part à la préparation et à la tenue de la Conférence extraordinaire des ONG.

Par ailleurs, la FIDH figure sur la liste spéciale des organisations non gouvernementales de l'Organisation internationale du Travail. A ce titre, elle participe chaque année à la Conférence internationale du Travail.

Autres activités

Actions en faveur de la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies

Durant la période considérée, la FIDH a coopéré régulièrement avec les mécanismes créés par les résolutions des Nations Unies, notamment les Rapporteurs spéciaux thématiques et géographiques, en leur faisant parvenir des informations utiles à la mise en oeuvre de leur mandat (rapports de mission de la FIDH, rapports de ses organisations membres, etc.) et des plaintes concernant des violations des droits de l'homme.

La FIDH a transmis chaque année des communications dans le cadre de la procédure créée par la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social.

La FIDH a participé aux groupes de travail normatifs de la Commission des droits de l'homme, en particulier au Groupe de travail chargé de rédiger une déclaration sur les droits des peuples autochtones, au Groupe de travail chargé de rédiger une déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et au Groupe de travail chargé de rédiger un protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants.

La FIDH a participé aux travaux du Groupe de travail de la Sous-Commission sur les minorités. Elle a de plus répondu à l'appel de ce groupe de travail, et contacté ses 105 ligues affiliées dans le monde pour que celles-ci apportent leur contribution aux travaux de la quatrième session de cet organe en mai 1998, sur le thème des droits des minorités en matière d'éducation.

La FIDH a participé aux sessions du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

La FIDH a participé aux sessions du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Commission et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

La FIDH a participé aux sessions du Comité préparatoire et au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, septembre 1995).

Consultations et coopération avec des responsables du Secrétariat des Nations Unies

La FIDH a rencontré plusieurs fois le Haut Commissaire aux droits de l'homme. Elle a transmis régulièrement des informations aux Rapporteur spéciaux de la Commission des droits de l'homme à travers leurs assistants au Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Préparation de documents à la demande du Secrétaire général

La FIDH a transmis des informations sur divers thèmes sur lesquels elle a été sollicitée par le Haut Commissaire aux droits de l'homme.

/...

La FIDH a en outre régulièrement apporté des informations pour la réalisation des différentes études de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

7. FEDERATION INTERNATIONALE DES RESISTANTS

(Statut consultatif spécial, accordé en 1972)

La Fédération internationale des résistants (FIR) compte 84 organisations nationales d'anciens résistants et victimes du fascisme des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hollande, Hongrie, Israël, Italie, Kazakhstan, Mongolie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Slovaquie, Ukraine, Lettonie.

Fondée en 1951 à Vienne, la FIR a fixé ses objectifs et ses tâches dans l'article IV de ses statuts, confirmés à chacun de ses congrès, précisant notamment :

- Unir les membres dans la paix, comme ils étaient unis dans les combats de la Résistance, pour assurer l'indépendance de leur patrie, la liberté et la paix du monde.
- Lutter activement pour défendre et assurer la liberté et la dignité humaine, contre toute discrimination raciale, politique, philosophique ou religieuse et contre la renaissance du fascisme et du nazisme sous toutes leurs formes.
- Aider à la réalisation des buts fixés par la Charte des Nations, à l'établissement de relations amicales et pacifiques entre les peuples, au développement des échanges culturels entre les nations, au resserrement des liens de fraternité et de solidarité entre les résistants de tous les pays.

La FIR a un représentant permanent auprès des Comités spéciaux des ONG pour les droits de l'homme et le désarmement à Genève (M. Louis Mouchet), auprès du Comité permanent des ONG/UNESCO (M. Roger Maria) ainsi qu'auprès du Comité consultatif du Conseil de l'Europe à Strasbourg (M. François Amoudruz).

Ses représentants participent régulièrement aux conférences des organisations non gouvernementales à Genève et à Paris ainsi qu'à Strasbourg.

1994

30-31 mai : Séminaire du Comité spécial du désarmement

1er septembre : réunion du Comité spécial des organisations non gouvernementales pour les droits de l'homme [première réunion des organisations non gouvernementales intéressées à la préparation du Sommet des Nations Unies pour le développement social, convoqué par la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO)]. De même, une consultation générale des organisations non gouvernementales sur le racisme, la xénophobie, l'intolérance ethnique et raciale et les conflits qui en résultent, organisée par le Sous-Comité sur le racisme en coopération avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

/...

Le représentant de la FIR auprès de l'UNESCO a soumis les opinions de la Fédération internationale au cours de réunions du Groupe de travail mixte ONG/UNESCO "Education au droit de la personne, à la tolérance, à la démocratie et à la paix", ainsi qu'à la réunion du Comité permanent des ONG/UNESCO.

1995

31 juillet et 18-21 octobre : participation à la réunion du Comité spécial des droits de l'homme (Genève).

1996

Juin : participation à la vingt-cinquième Conférence des ONG/UNESCO à Paris.

1997

Le 20 février, en relation avec le problème de la coopération ONG/UNESCO, le représentant de la FIR a adressé une lettre au Directeur de l'UNESCO, dans laquelle il lui fait part que la FIR est en fait la seule organisation non gouvernementale qui apporte à l'UNESCO la consultation particulière des anciens combattants, résistants et déportés dans les camps nazis.

Du 3 au 5 novembre, le représentant de la FIR a participé à l'Assemblée générale de la CONGO à Genève.

Le 21 novembre, le représentant de la FIR a assisté à la Conférence extraordinaire des organisations non gouvernementales au siège de l'UNESCO. Au cours de cette réunions, il a souligné que la FIR est tout à fait décidée à poursuivre sa participation à une coopération fructueuse.

Le 28 octobre, le représentant de la FIR a pris part à la réunion du Cercle français pour la sécurité et la coopération en Europe.

1994

Le 19 mars, le Bureau de la FIR a tenu une réunion à Vienne, à l'issue de laquelle il a adopté les documents suivants : "Le dialogue entre Israël et l'OLP doit se poursuivre"; "Mettre fin au conflit sanglant dans l'ex-Yougoslavie"; "Pour le respect des droits de l'homme et la vérité historique" et une déclaration "En vue des élections au Parlement européen".

Du 21 au 24 octobre, la FIR a participé à Strasbourg au Comité de patronage pour le Colloque international "L'Europe contre la discrimination, pour la démocratie et la liberté".

1995

Le Bureau de la FIR s'est réuni à Berlin le 29 avril sous le signe du cinquantième anniversaire de la victoire sur le fascisme hitlérien. A l'issue des travaux, les participants ont adopté un document intitulé "Construire un monde nouveau dans la paix et la liberté".

/...

1996

Les 22 et 23 juin s'est tenu à Vienne le XIIe Congrès statutaire de la FIR, qui a adopté plusieurs documents importants, notamment, "Année européenne contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme", dans lequel la FIR appelle ses associations nationales à mener des activités nationales avec d'autres forces démocratiques pour soutenir cette année européenne contre le racisme; "Pour la protection des minorités nationales"; "Pour l'interdiction des mines anti-personnes".

Tous les documents, adoptés par les organes dirigeants de la FIR, sont conformes à l'esprit régissant les principes des Nations Unies, pour lesquels la FIR s'est toujours engagée.
